

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Band: - (2005)
Heft: 1

Artikel: Favoriser la participation des seniors
Autor: Bossart, Margrit / Birgaentzle, Alexandra
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Favoriser la participation des seniors

Le Conseil suisse des aînés (CSA) est la plateforme nationale des personnes âgées dans notre pays. Margrit Bossart, qui assure son secrétariat, présente ce conseil et son travail.

L'avis du Conseil suisse des aînés sur les sujets qui ont trait à la politique de la vieillesse est de plus en plus souvent rendu public dans des rapports et les médias. S'agit-il d'un conseil secret de dignitaires aux cheveux blancs? D'un conseil de guerre de seniors belliqueux? Ou d'un cabinet obscur pour des éminences grises? Rien de tout cela. Le Conseil suisse des aînés est un comité qui, sur mandat du Conseil fédéral, se penche sur des questions relatives à la vieillesse.

Les deux organisations faitières suisses des organisations de seniors se sont mises ensemble en 2001 afin de défendre les intérêts des personnes âgées. La Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) compte près de 150 000 personnes retraitées actives dans ses nombreuses organisations et 75 000 seniors sont membres de l'Association suisse des aînés et retraités (ASAR).

Davantage de transparence

Selon le contrat conclu entre les deux organisations faitières, le Conseil suisse des aînés doit notamment «favoriser une meilleure participation des aînés dans la société et susciter la solidarité entre les générations» ainsi que «défendre les intérêts sociaux, culturels et économiques des personnes âgées». Le CSA représente ces intérêts auprès de la Confédération, des associations et institutions nationales et des médias – auprès de l'opinion publique au sens large.

Le CSA souhaite davantage de transparence lorsqu'il est question des intérêts des personnes retraitées. Il s'engage afin que les personnes âgées puissent s'exprimer sur toutes les questions qui les concernent sans pour autant revendiquer des privilèges pour les seniors. Il œuvre donc davantage en faveur de dispositions légales qui tiennent suffisamment compte de la situation particulière des personnes en âge AVS.

Le plenum du CSA est constitué de 18 membres et 18 membres suppléants – dont une moitié est élue par la FARES et l'autre par l'ASAR. Les deux personnes qui assument la coprésidence du CSA font également partie du comité qui est l'organe exécutif du plenum. En outre, le secrétariat du CSA est rattaché au centre national de Pro Senectute Suisse. D'autres informations sur l'organisation figurent sur le site Internet: www.ssr-csa.ch.

De fausses images de la vieillesse

Le Conseil suisse des aînés a déjà organisé plusieurs colloques qui ont eu de nombreux échos. Le dernier a eu lieu à Berne le 15 octobre 2004 et était intitulé «De la démographie à la démocratie ou pourquoi la politique s'enrichit, mûrit et devient plus humaine grâce à la participation des aînés». La démographie contribue malheureusement souvent de nos jours à véhiculer des images fausses de la vieillesse. Ainsi, elle compare, par exemple, la part de la population âgée de plus de 65 ans avec celle âgée entre 20 et 64 ans. Les moins de 20 ans n'étant pas pris en compte dans ces statistiques, on a l'impression que le pourcentage de personnes retraitées est beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité.

Si de tels chiffres sont diffusés sans commentaire, la minuterie de la bombe à retardement se met en marche dans les têtes. Les personnes âgées ont alors l'impression d'être «de trop» et se retirent. De tels scénarios catastrophe contribuent à exclure les aînés de la société au lieu de les intégrer. *MBS/bial*

Le CSA ne revendique pas de privilèges.